

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)

Reçu à la Sous-Préfecture de RICHT
- 7 JAN. 2013
Art. 3 Lof 82-213 du 02.03.82

Définition du risque majeur

Le risque majeur résulte de la présence d'un événement potentiellement dangereux nommé « **aléa** », sur une zone aux **enjeux** humains, économiques et écologiques



Ces aléas peuvent être naturels (inondations, mouvement de terrain, tempête, séismes, feux de forêt, ...) ou technologiques (transport de matières dangereuses, risque industriel, pollutions ...)



Le **risque** majeur se caractérise par la gravité de la situation et par une probabilité faible, si faible qu'on serait tenté de l'oublier



Le mot du Maire

Chers Administrés,

Chaque évènement hors norme que nous subissons, ou dont nous sommes témoins sur notre planète par l'intermédiaire des médias, ravive, par simple transposition, nos propres inquiétudes quant aux risques encourus, dans notre quotidien.

Afin de limiter les effets sur les populations, les Pouvoirs Publics ont décidé de rendre obligatoire, dans chaque commune, un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM).

Le risque majeur est caractérisé par deux critères :

- une faible fréquence,
- et une forte gravité.

Le document dont vous allez prendre connaissance expose, en fonction des évènements climatiques passés (débordements de la Sioule, coulées de boues) et des particularités de notre région (zone volcanique à risque sismique de faible intensité), les risques naturels qui peuvent concerter notre commune.

Prenez-en connaissance attentivement et conserver le précieusement... en espérant ne jamais en avoir besoin.

SOMMAIRE

Cartographie des risques

Les risques

Les inondations

Les mouvements de terrain

Le transport des matières dangereuses

Le risque industriel

Le risque sismique

Le risque événement climatique

Les feux de forêt

Téléphones

Téléphones et bons réflexes

1^{er} Adjoint : Mme de GERMINY 04.73.88.73.39.

Garde-champêtre : M. BOREL 06.09.56.94.94.

N° URGENCES : 18.

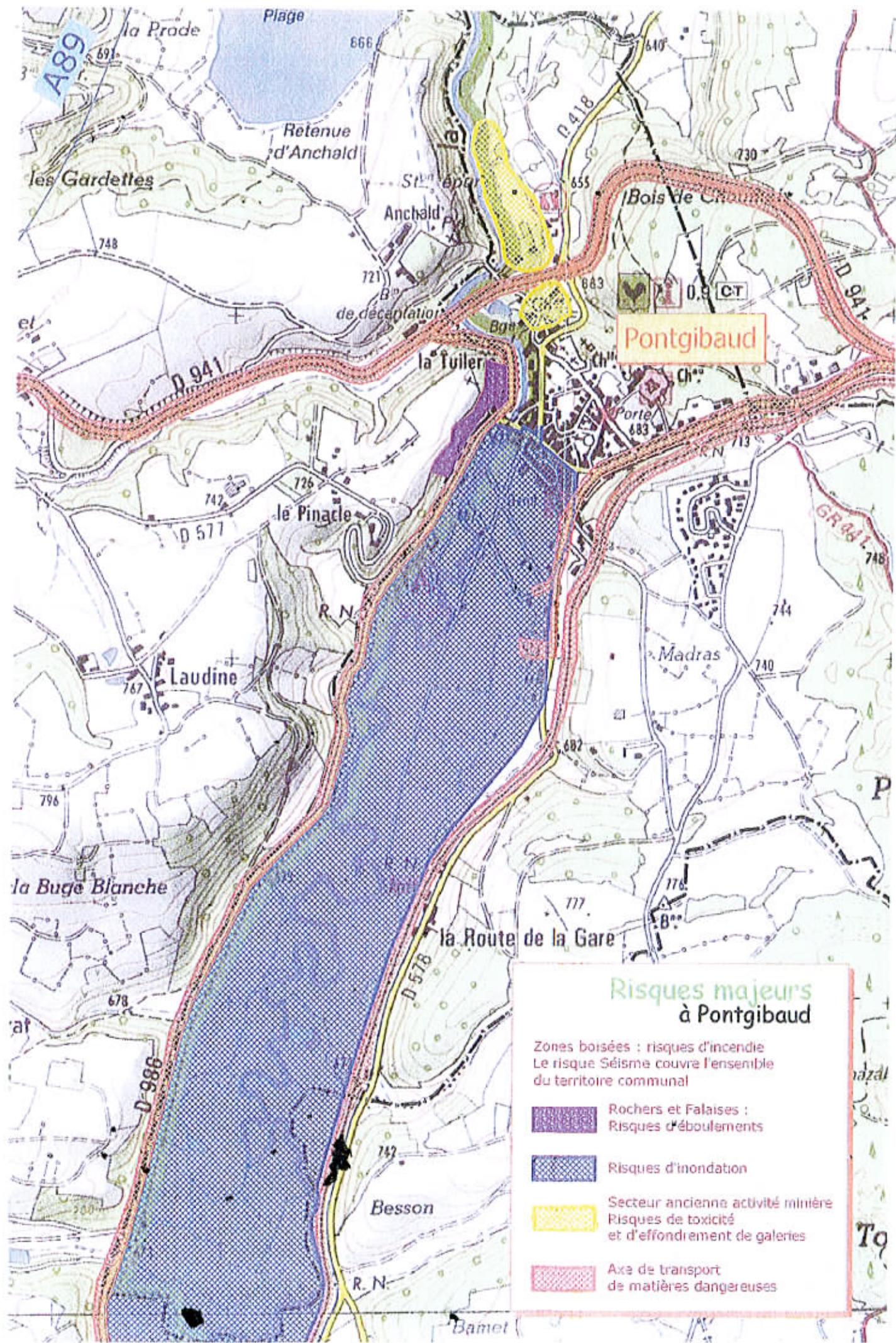
Gendarmerie : 04.73.88.70.01.

POUR EN SAVOIR PLUS :

MAIRIE : 04 73 88 70 42

SITE INTERNET DE LA COMMUNE :

www.ville-pontgibaud.fr/



Risques majeurs à Pontgibaud

Zones boisées : risques d'incendie
Le risque Séisme couvre l'ensemble du territoire communal

Rochers et Falaises : Risques d'éboulements

Risques d'inondation

Secteur ancienne activité minière
Risques de toxicité et d'effondrement de galeries

Axe de transport de matières dangereuses



RISQUE INONDATION

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone pouvant être habitée ou non. Les flots peuvent avoir des hauteurs et des vitesses très variables. Ce phénomène peut être dû à une augmentation du débit d'un cours d'eau provoqué soit par des pluies importantes et durables pouvant être aggravées à la sortie de l'hiver par la fonte des neiges, soit à des phénomènes pluvieux, brefs, soudains et très intenses (orages).

Pontgibaud est une zone très sensible aux crues. La ville est située à l'entrée d'un goulot d'étranglement de la Sioule. Le débit provenant de la vallée amont très large ne peut pas y être avalé et l'eau se stocke donc en partie dans Pontgibaud .

Les petites crues sont relativement fréquentes : le camping de Pontgibaud est souvent inondé.

La commune de Pontgibaud est à classer en zone de risques forts, dûs aux crues de la Sioule : inondations de plaine . Elle peut être concernée par le débordement de la Sioule sur les secteurs du bas bourg : rue du Commerce, rue des Anciennes Tanneries, rue Saint-Benoît, rue Gérard Marty, Allée des Chambons, rue des anciens d'AFN, rue Fernand Andant, rue Jean Moulins (crue du 1er décembre 1944).

La prévision des crues

La surveillance de la montée des eaux de la Sioule

La Sioule bénéficie d'une surveillance par le Service de Prévision des Crues basé à la Direction Régionale de l'Environnement , de l'aménagement et du Logement de l'Auvergne (DREAL). Ce service a pour mission d'assurer la vigilance et la prévision des crues sur le périmètre réglementaire, ce qui consiste à surveiller l'écoulement de la rivière, et en partie à suivre les prévisions météorologiques. Le service de prévision des crues fournit les données relatives aux crues dans le cadre des dispositifs de gestion de crise mis en place par le préfet.

CONSIGNES DE SECURITE

**En cas d'inondation importante, votre quotidien pourra être perturbé par :
un dysfonctionnement des réseaux d'eau, gaz, téléphone et électricité, des voies, routes
coupées et services de proximité perturbés...**

AVANT	PENDANT	APRES
<p>S'informer : Sur son contrat d'assurance (prise en compte des frais d'assèchement, nettoyage)</p> <p>Prévoir : Les meubles, objets, produits à mettre au sec (notamment les engrains et pesticides qui peuvent provoquer une pollution) La coupure de l'électricité et du gaz, penser à la localisation du disjoncteur électrique et de tous robinets d'arrêt qui devront être fermés en cas d'urgence (circuits d'eau, gaz, fuel ...) L'obturation des entrées d'eau possibles (portes, soupiraux, évents) L'amarrage des cuves et de tous « flottants » Les véhicules à garer Faites des réserves d'eau et d'alimentation Réalisez une liste d'affaires personnelles utiles en cas d'évacuation : papiers d'identité, livret médical, cartes bancaires, chéquiers, médicaments</p>	<p>S'informer</p> <ul style="list-style-type: none">De la montée des eaux auprès du service de Prévision des Crues, de la mairie, des médias (écoutez la radio) <p>Dès l'alerte :</p> <ul style="list-style-type: none">Coupez le courant électrique et les circuits de gaz, fuel, ...Allez sur les points hauts (étage) <p>N'évacuez :</p> <ul style="list-style-type: none">Que si vous êtes forcés ou si vous recevez l'ordre des autorités.	<p>Agir :</p> <ul style="list-style-type: none">Aérez votre habitation, désinfectez à l'eau de javel.Dès que l'habitation est sèche, rétablissez le courant électrique et le chauffage modérément afin d'éviter les dilatations.Ne vous engagez pas sur une aire inondée.Pensez à faire l'inventaire de vos dégâts avec prise de photos argentiques pour l'assurancePrenez contact avec la mairie pour établir le dossier de catastrophe naturelle.



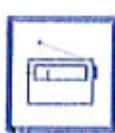
Le 01 /12 /1944, le niveau de la Sioule atteignait 3,40 m., sur l'échelle de repère du niveau d'eau qui va jusqu'à 4 m. visible sur la photo ci-contre.



Les réflexes qui sauvent :



Fermez portes, fenêtres, soupiraux, aérations.



Ecoutez la radio
France Bleu Pays d'Auvergne
102.5 FM et respectez les consignes des autorités. C'est le meilleur moyen d'être informé.



Coupez le gaz et l'électricité.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer au danger. Les enseignants s'en occupent. Il faut leur faire confiance.



Montez à pied dans les étages.



Ne téléphonez pas. Libérez les lignes pour les secours d'urgence. Il faut être patient même si l'information peut sembler longue à venir.

N'allez pas à pied ou en voiture dans les zones inondées, vous iriez au devant du danger



RISQUE DE MOUVEMENTS DE TERRAIN

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol et / ou du sous-sol

Sur la commune de Pontgibaud doivent être signalés, hormis le risque lié aux évènements climatiques (coulées de boue), le risque éboulement de blocs de rocher le long de la falaise en limite de la commune de Bromont-Lamothe, et le risque effondrement des galeries de désenfumage de la fonderie, héritage des anciennes activités minières sur la commune.



CONSIGNES DE SECURITE

AVANT

S'informer :

- Les phénomènes repérés sur la commune sont ponctuels, superficiels et proches non concernées par le très localisés, et ne favorisent pas une alerte efficace.
- La meilleure prévention consiste à être vigilant dans les zones concernées
- Fuir latéralement :** - Gagner au plus vite les zones les plus proches non concernées par le mouvement ou les lieux de rassemblement définis par la commune
- Agir :** - Évaluer les dégâts - Informez les autorités
- Pendant**
- Apres**

PENDANT

APRES

LES REFLEXES QUI SAUVENT



Évacuer au plus vite latéralement les lieux ou évacuer les bâtiments



Ne revenez pas sur vos pas



Ne rentrez pas dans un bâtiment endommagé





Notre société nécessite le transport de produits dangereux, ils sont inflammables, toxiques, explosifs, radioactifs ou corrosifs.

Ils peuvent provoquer en cas d'accident ou d'épandage, un incendie, une explosion ou une pollution de l'air, des sols et de l'eau.

Les axes routiers ou ferroviaires les plus importants ont une probabilité plus grande d'être concernés par ce type de risque. A Pontgibaud, il s'agit essentiellement des RD 941 et 943, et dans une moindre mesure, des RD 986 et 578, ainsi que la voie ferrée.

Notre commune est concernée aussi par l'approvisionnement de la station service du supermarché « Champion » et du dépôt d'hydrocarbures des établissements Charvet , ainsi que les mouvements de livraison aux particuliers de ce dernier .

CONSIGNES DE SECURITE

Si vous êtes témoin

- Donnez l'alerte (pompiers 18, gendarmerie 17, urgence portable 112) en précisant le lieu exact, et si possible le code danger
- Si il y a des victimes, ne les déplacez pas, sauf en cas d'incendie
- Ne devenez pas une victime en touchant le produit et / ou en vous approchant.



LES BONS RÉFLEXES



Appelez la rubrique France Bleu Pays d'Auvergne 102 5 FM et répétez les consignes des autorités. C'est le meilleur moyen d'être informé.



Restez rapidement dans le bâtiment le plus proche.



Fermez et calfeutrez portes, fenêtres et ventilations.



Ne allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer au danger. Les enseignants s'en occupent. Il faut leur faire confiance.



Ne téléphonez pas. Libérez les lignes pour les secours d'urgence. Il faut être patient même si l'information peut sembler longue à venir.



Ne fumez pas !



RISQUE INDUSTRIEL

EVENEMENT ACCIDENTEL CONSEQUENCES GRAVES

La commune de Pontgibaud est classée en zone de risque très faible.

Cependant, un risque à prendre en compte sur la commune est celui relatif à la présence d'un dépôt d'hydrocarbures, de deux espaces de distribution d'hydrocarbures et de leur approvisionnement. (confer risque transport de matières dangereuses).

Un autre élément à prendre en considération concerne les risques de toxicité liés aux anciennes activités minières sur la commune : les galeries de désenfumage de la fonderie contiennent des carbonates, les terrils de matériaux traités à l'arsenic sont à l'air libre.



RISQUE SISMIQUE

Le tremblement de terre se traduit par des vibrations du sol

Un séisme est provoqué par la fracturation brutale des roches en profondeur créant des failles dans le sol ou en surface et se traduisant par des vibrations du sol transmises aux bâtiments. Les dégâts sont fonction de l'amplitude, de la durée et de la fréquence des vibrations.

L'ensemble de la commune de Pontgibaud se situe en zone classée 1a (risque modéré sur une échelle qui va de 1 à 5). Néanmoins, si aucun séisme grave ne s'est produit dans le département depuis 5 siècles, des secousses d'intensité moyenne sont ressenties périodiquement.

La commune de Pontgibaud doit prendre en compte ce risque majeur, à titre préventif. Si la force du séisme n'est pas négligeable, on peut voir apparaître des chutes de tuiles voire des effondrements de bâtiments dont la structure est de qualité insuffisante. Le séisme dure de quelques secondes à quelques minutes. En conséquence, les constructions doivent respecter les règles parasismiques.

Les réflexes qui sauvent :

<u>AVANT</u>	<u>PENDANT</u> la première secousse	<u>APRES</u> la première secousse
<p>Repérer :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Les points de coupures du gaz, de l'eau et de l'électricité. <p>Fixer :</p> <ul style="list-style-type: none"> b) Les appareils et les meubles lourds. <p>Préparer :</p> <ul style="list-style-type: none"> c) Un plan de regroupement familial (repérer des abris). <p>Privilégier :</p> <ul style="list-style-type: none"> d) Les constructions parasismiques. <p>S'informer :</p> <ul style="list-style-type: none"> e) Des risques et des consignes de sauvegarde.. 	<p>RESTER OU L'ON EST .</p> <p>A l'intérieur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Se mettre près d'un mur, une colonne porteuse ou sous des meubles solides, s'éloigner des fenêtres. <p>A l'extérieur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ne pas rester sous des fils électriques ou ce qui peut s'effondrer (ponts, corniches, toitures,). <p>En voiture :</p> <ul style="list-style-type: none"> • S'arrêter et ne pas descendre avant la fin des secousses. <p>Se protéger :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La tête avec les bras. <p>Ne pas :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Allumer de flamme. 	<p>EVACUER LE PLUS VITE POSSIBLE</p> <p>Se méfier :</p> <ul style="list-style-type: none"> Des répliques : il peut y avoir d'autres secousses. <p>Ne pas prendre :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les ascenseurs pour quitter un immeuble. <p>Vérifier :</p> <ul style="list-style-type: none"> L'eau, l'électricité, le gaz. <p>Couper :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les compteurs. <p>En cas de fuite de gaz :</p> <ul style="list-style-type: none"> Ouvrir les fenêtres et les portes <p>Prévenir :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les autorités. <p>S'éloigner :</p> <ul style="list-style-type: none"> De tout ce qui peut s'effondrer et écouter la radio. <p>Ne pas :</p> <ul style="list-style-type: none"> Aller chercher ses enfants à l'école, leurs enseignants s'occupent d'eux, ils seront pris en charge de façon prioritaire.

CONSIGNES DE SECURITE

PENDANT



Ne sortez pas des bâtiments

APRES



Ne touchez pas aux fils électriques tombés à terre



Abritez-vous sous un meuble solide



Coupez le gaz et l'électricité



Eloignez-vous des bâtiments, pylônes et arbres. Si vous êtes en voiture, restez-y



Evacuez les bâtiments et n'y retournez pas





RISQUE EVENEMENT CLIMATIQUE

Une tempête est une perturbation atmosphérique entraînant des vents violents

La commune de Pontgibaud peut être touchée par des vents violents pouvant atteindre des vitesses supérieures à 100 km/h et accompagnés généralement de fortes pluies.

Rappel : vent de plus de 100 km/h lors de la tempête du 26 décembre 1999, épisode venteux du 6 au 11 novembre 1982 entraînant un arrêté de catastrophe naturelle sur la commune de Pontgibaud.

Météo France diffuse, en permanence, aux autorités et au public, des cartes de vigilance (consultable 24h/24) qui sont complétées par des bulletins de suivi en cas d'alerte « orange ou rouge ». Cependant la précision spatiale de ces systèmes n'est pas suffisante pour prévoir des phénomènes intenses très localisés sur de petits territoires.

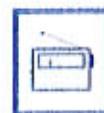
Vigilance rouge : Danger imminent, appliquer les consignes d'alerte.

Vigilance orange : Prendre des mesures de précaution.

CONSIGNES DE SECURITES

Dans la mesure du possible :

- restez chez vous
- Mettez vous à l'écoute de France Bleu Pays d'Auvergne : 102.5 FM
- Prenez contact avec vos voisins et organisez-vous



Écoutez la radio (France Bleu Pays d'Auvergne 102.5 FM) et respectez les consignes des autorités. C'est le meilleur moyen d'être informé.



Restez chez vous

En cas d'obligation de déplacement :

- Limitez-vous au strict indispensable en évitant, de préférence, les secteurs forestiers.
- Signalez votre départ et votre destination à vos proches.



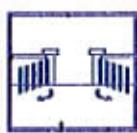
RISQUE FEU DE FORET

Un feu de forêt est un incendie qui menace plus d'un hectare de bois

La commune de Pontgibaud est située dans une région assez boisée qui peut être touchée par le risque feu de forêt. Pour progresser un feu de forêt a besoin de trois conditions :

- Une source de chaleur (flamme, étincelle)
- Un apport d'oxygène : le vent active la combustion
- Un combustible (végétation)

L'incendie approche



Dégarez les voies d'accès et les cheminements d'évacuation, arrosez les abords



Fermez les vannes de gaz et de produits inflammables

L'incendie est à votre porte



Rendez rapidement dans le bâtiment ou dans le plus proche



Fermez les volets, portes et fenêtres, utilisez des bâches minéralisées



Ne vous approchez pas d'un feu de forêt, ou soyez pris sans ombre des autorités



CONSIGNES DE SECURITES Si vous êtes témoin d'un départ de feuappelez les sapeurs pompiers au 18

LES BONS REFLEXES

CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE

Se rendre sur les lieux de l'accident ou à proximité : Respecter le signal d'alerte.
Il ne faut pas gêner les secours

Se déplacer. Ne pas aller chercher les enfants à l'école, les enseignants les mettront en sécurité. Ils connaissent les consignes et appliquent un plan de mise en sécurité des élèves



Ne allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer au danger.
Les enseignants s'en occupent. Il faut leur faire confiance.



Ne téléphonez pas. Libérez les lignes pour les secours d'urgence.
Il faut être patient même si l'information peut sembler longue à venir.



Ne fumez pas !

CE QU'IL FAUT FAIRE

Pour bien connaître le signal vous pouvez l'écouter en appelant le numéro vert : 0800.50.7305 .(appel gratuit)

LE SIGNAL D'ALERTE : Il est donné par une sirène au son modulé, c'est-à-dire montant et descendant. Ce signal dure trois fois une minute, espacé de 5 secondes. Il signifie : **confinez-vous et écoutez la radio.**

LE SIGNAL DE FIN D'ALERTE : Signal continu de la sirène pendant 30 secondes. Il signifie : **vous pouvez maintenant sortir.**

Disposer d'un poste de radio à pile.

Ecouter la radio et respecter les consignes.



Ecoutez la radio (France Bleu Pays d'Auvergne 102.5 FM) et respectez les consignes des autorités. C'est le meilleur moyen d'être informé.

Les numéros d'urgence

Pompiers : 18

Gendarmerie : 17

SAMU : 15

Appel d'urgence européen : 112

GDF : N° azur 0 810 433 063

EDF : N° azur 0 810 333 063

Mairie de Pontgibaud : 04 73 88 70 42

Fréquences des radios

France Inter GO : 1852 m

France Inter FM : 90.4 Mhz

France Bleu Pays d'Auvergne FM : 102.5 Mhz

France Info FM : 105.5 Mhz

Ville de Pontgibaud
rue de l'hôtel de ville 63230 PONTGIBAUD
Téléphone : 04 73 88 70 42 Fax : 04 73 88 77 77
Email : mairie.pontgibaud@wanadoo.fr
Ateliers Municipaux
rue des Anciens d'AFN 63230 PONTGIBAUD
Téléphone : 04 73 88 75 17

